



**CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
8 juillet 2021**

---

**COMPTE RENDU  
SUCCINCT**

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 juillet 2021

---

### COMPTE RENDU

#### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 3 juin 2021**

Le conseil municipal APPROUVE le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 3 juin 2021.

#### **MARCHES PUBLICS / marchés de travaux pour l'aménagement d'un kiosque de la ZAC du Centre-Ville**

Le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché suivant : Aménagement d'un kiosque dans la ZAC du Centre-Ville :

- Entreprise : ECMB  
Montant : 78 784 € HT (tranche ferme + options + tranches optionnelles) savoir :
  - tranche ferme + options : 43 985€ HT
  - tranches optionnelles : 34 799 €

TOTAL TOUTES TRANCHES ET OPTIONS : 78 784 € HT soit 94 541 € TTC

#### **MARCHES PUBLICS / délégation de service public : rapport annuel d'activités 2020 du délégataire pour l'assainissement collectif de Montauban-de-Bretagne (commune historique)**

Le conseil municipal PREND ACTE du rapport annuel d'activités du délégataire du service de l'assainissement collectif Montauban-de-Bretagne (commune historique) au titre de l'année 2020.

#### **MARCHES PUBLICS / contrat enfance jeunesse CAF \_ avenant au contrat**

Le conseil municipal approuve l'avenant à la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) périscolaire 2019/2022 », qui crée le « Bonus Territoire CTG » avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine.

#### **URBANISME/ Révision du PLU (commune historique de Montauban-de-Bretagne) : nouveau débat sur le PADD**

Le conseil municipal PREND ACTE du débat qui a eu lieu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du projet relatif à la révision du plan local d'urbanisme de Montauban-de-Bretagne, commune historique.

#### **DOMAINE ET PATRIMOINE / délibération de principe\_ lotissement Clos de la Fontaine 2 \_ vente du lot 36-D, terrain de 225 m<sup>2</sup>**

Le conseil municipal APPROUVE le principe de la cession du lot 36-D d'une surface de 225 m<sup>2</sup>, en vue de la construction d'une maison individuelle dans le cadre du programme « Les maisons de l'Avenir », Lotissement Le Clos de la Fontaine.

Il APPROUVE le prix de vente négocié à 120 € TTC le m<sup>2</sup>, soit un prix de 27 000 euros TTC, et PRECISE que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

#### **DOMAINE ET PATRIMOINE / vente du chemin entre les parcelles 301A935 et 301A936 situé rue des Canlous Saint-Hervon pour une surface d'environ 100 m<sup>2</sup>**

Le conseil municipal APPROUVE l'aliénation du chemin communal en nature espace vert (issu de la parcelle cadastrée section 301 A numérotée 985, pour sa partie déclassée) entre les parcelles cadastrées section 301 A numérotées 935 et

936 situé dans le lotissement « les jardins de canlous » à Saint-m'Hervon, pour une surface estimée de 100 m<sup>2</sup> au prix de 50 € le m<sup>2</sup> hors frais (net vendeur).

Il PRECISE que tous les frais liés à ce dossier seront à la charge des acquéreurs, propriétaires des parcelles cadastrées section A numérotées 935 et 936.

#### **DOMAINE ET PATRIMOINE / gendarmerie : renouvellement du bail pour les logements de fonction des gendarmes, sis 4 rue Joseph Faramin**

Le conseil municipal APPROUVE le renouvellement du bail consenti au profit de l'Etat (gendarmerie) pour une durée de 9 ans, reconductible pour une durée de 3,6,9 ans, avec faculté de révision triennale du loyer.

#### **DOMAINE ET PATRIMOINE / modification de la convention de partenariat pour la commercialisation des îlots 36 et 47 Clos de la Fontaine 2**

Le conseil municipal : APPROUVE les modifications apportées à la convention de partenariat avec le constructeur « Les Maisons de l'Avenir – Ille-et-Vilaine » pour la commercialisation de 2 îlots du lotissement « Le Clos de la Fontaine 2 ».

#### **FONCTION PUBLIQUE / Mise en place de l'indemnité de changement de résidence**

Le conseil municipal DECIDE qu'à compter du 1er juin 2021 les agents titulaires, stagiaires, non titulaires affectés sur les missions de la collectivité de Montauban de Bretagne percevront l'indemnité de changement de résidence, selon les conditions et modalités définies par le décret 2001-654 du 19 juillet 2001 et modifié par décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007.

#### **FONCTION PUBLIQUE / Indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes**

Le conseil municipal DECIDE l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP à compter du 1er juillet 2021 aux fonctionnaires titulaires et stagiaires mais également aux agents contractuels responsables d'une régie et en complément de la part fonctions « IFSE » prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur.

#### **FONCTION PUBLIQUE / Mise à jour du régime indemnitaire de la police municipale**

Le conseil municipal APPROUVE le réajustement des coefficients de l'Indemnité d'Administration et de technicité. Un coefficient multiplicateur de 0 à 8 sera appliqué selon les critères d'attribution retenus.

Il PRECISE que les attributions individuelles seront effectuées par arrêté selon les textes en vigueur et feront l'objet d'un arrêté individuel.

#### **FINANCES LOCALES/ Décision modificative n° 2021\_04 budget principal**

Le conseil municipal APPROUVE la décision modificative DM2021\_04 du budget communal.

#### **FINANCES LOCALES/ Décision modificative n° 2021\_02 budget annexe « lotissement Clos de la Fontaine »**

Le conseil municipal APPROUVE la décision modificative DM2021\_02 du budget annexe « lotissement clos de la Fontaine ».

#### **FINANCES LOCALES/ Utilisation des équipements sportifs par les collèves**

Le conseil municipal AUTORISE la signature de la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs dans le cadre de l'éducation physique et sportive au collège.

Il DECIDE de choisir le dispositif 1 avec aide à l'investissement concernant les dispositions financières de cette convention.

#### **DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEMES/ Logement social / convention d'utilité sociale (CUS) Néotoa \_ avis sur le plan de vente du patrimoine**

Le conseil municipal Emet un avis FAVORABLE au plan de mise en vente de logements sociaux de la Convention d'Utilité Sociale (CUS),

Il PREND NOTE du taux de rotation du parc sur le territoire communal, s'établissant sur un taux de 1,7 logement par an mis en vente.

Il CONFIRME la volonté de la collectivité de partenariat avec le bailleur social NEOTOA pour reconstruire des logements sociaux et offrir une offre variée dans les programmes neufs de construction afin de répondre aux attentes des habitants et de proposer une offre de qualité énergétique et technique des bâtiments et de densifier les secteurs urbains rue des chènes et rue des Alizères.